

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **d'ajournement** du conseil municipal le **lundi 21 septembre 2020** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à agrandir un espace de stationnement de 0,93 mètre devant la façade de la résidence principale alors que le règlement de zonage ne le permet pas, soit une dérogation de 0,93 mètre.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 5 935 483 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 99, rue du Semeur à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Martine Bertrand et Monsieur Pierre Bérubé.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 3^e jour du mois de septembre 2020.

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière